

Inscription en Seconde Série Professionnelle (Accompagnement Soins et Services à la Personne, Animation-Enfance et Personnes âgées, Métier de la Relation Client)

Demande d'affectation

La demande d'affectation en Seconde Série Professionnelle est à constituer auprès de votre établissement d'origine.

La procédure d'affectation est informatisée. La famille saisira dans le logiciel d'affectation (AFFELNET) ses vœux courant mai début juin (information à vérifier auprès de votre établissement d'origine).

Il n'y a pas de demande de dérogation à faire pour entrer en Seconde Série Professionnelle.

Recrutement

Les places sont attribuées aux élèves dans la limite des places disponibles, en fonction des notes et évaluations obtenues en 3^{ème}.

Résultats de l'affectation des Secondes :

C'est le directeur académique d'Ille et Vilaine qui validera l'affectation de l'élève lors d'une Commission d'affectation fin juin 2026.

Les résultats de l'affectation seront publiés fin juin après le DNB sur le service en ligne, à partir de TOUTATICE sur le compte EDUCONNECT « scolarité services ». Les familles se muniront de leur identifiant et mot de passe.



Dossier :

Les familles des élèves affectés devront procéder à l'inscription avant une date opposable fixée par le directeur académique (à paraître). Le lycée Bréquigny enverra par voie postale, les notifications d'affectation et le dossier d'inscription aux familles fin juin début juillet. Selon un planning défini par le lycée, le dossier d'inscription sera déposé par la famille et l'élève au lycée Bréquigny, fin juin début juillet. L'inscription en ligne (SLI) est également possible mais le dossier papier est obligatoire.

Les modalités seront précisées sur : <http://www.lycee-brequigny.fr> rubrique inscriptions.